Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

Du 22 septembre 2023

Portant délégations de fonction et de signature à **Monsieur Fabien DOUCET** pour la présidence de la Commission consultative des services publics locaux du mardi 7 novembre 2023

N° 202300565

Le Président de Limoges Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-9 autorisant le Président à déléguer une partie de ses fonctions.
VU les délibérations n°2 et n°4 du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 6 juillet 2020 concernant l'élection du Président et des Vice-Présidents, notamment Monsieur Fabien DOUCET en qualité de Vice-Président.
CONSIDERANT que pour la bonne marche de l'administration et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Vice-Présidents.

ARRETE

ARTICLE 1 : **Monsieur Fabien DOUCET**, en qualité de Vice-Président, est délégué par le présent arrêté pour présider la Commission consultative des services publics locaux de Limoges Métropole qui se tiendra le mardi 7 novembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabien DOUCET** pour l'ensemble des documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole, le 22 septembre 2023

Le Président,

Guillaume GUERIN

Transmis à la Préfecture le
Publié le
Notifié le

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de la personne intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Fabien DOUCET pour la présidence de la Commission consultative des services publics locaux du mardi 7 novembre 2023

1 DOCUMENT - *Publié le 2 Octobre 2023*

ARR_AUTRES_202300565_DOUCET_PRESIDENCE_CCSPL.pdf
(.pdf, 114,2 Ko)

TÉLÉCHARGER